



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU MERCREDI 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 30 juin 2021 à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle polyvalente de la Commune de Fontaine-Fourches, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, le Président.

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame LETERRIER Carine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FORGET Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur RAY Daniel, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame LEMORE Christine, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Madame GRANERO Agnès, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur GODRON Charles, Madame VERRIER Laure, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur JAMBUT Gérard, Madame CHARLES Sabine, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur BERTRAND Luc, Madame MOREAU Patricia, Madame FLON Martine

Excusés :

Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CAPMARTY André, Madame RICHARD Gisèle, Madame DELATTRE Nadine, Madame BENOIT Florence, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame BUOT Julie, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur DE RYCKE Régis

Absents à l'ouverture de la séance :

Monsieur GYARMATHY Stéphane, Madame PODOROJNIY Anastasia

Pouvoirs :

Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur POULAIN Michel
Monsieur CAPMARTY André a donné pouvoir à Monsieur BOURLET Jean-Pierre
Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier
Madame DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier
Madame BANOS Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre
Monsieur MONDO Thierry a donné pouvoir à Madame SOSINSKI Sandrine
Monsieur BEAULIEU Raphaël a donné pouvoir à Monsieur GODRON Charles
Monsieur DE RYCKE Régis a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Nombre de délégués en exercice : 60

Nombre de présents : 43

Pouvoirs : 10

Nombre de votants : 53

Excusés : 15

Absents : 2

Date de convocation : 22/06/2021

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance en la personne de Madame Martine FLON.

1- INTERVENTIONS

Interventions de COMBO 77 et de la Mission Locale du Provinois pour la présentation de leurs activités et actions sur le territoire.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 20 MAI 2021

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance de Conseil communautaire du 20 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

3- DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président, dans le cadre de ses délégations, a été amené à prendre une décision :

3-1/ Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et la construction de 10 maisons individuelles pour personnes âgées portant le nombre de maisons à construire à 8 au lieu de 10, modifiant le montant prévisionnel des travaux à 1 300 000 € HT et ajustant en conséquence la décomposition de la rémunération de la prestation de maîtrise d'œuvre. Le taux de rémunération du maître d'œuvre demeure inchangé à 7%.

4- INFORMATION DE DEBUT DE SEANCE

4-1/ Installation d'un nouveau délégué suppléant : Madame Ingrid BANTEGNIE sur la commune de Savins suite à la démission de Monsieur Bruno CORBISIER à effet du 12 mai 2021

4-2/ Installation d'un nouveau délégué suppléant : Monsieur Francis CHAINEAU sur la commune de Villeneuve-les-Bordes suite aux élections complémentaires des 23 et 30 mai 2021

4-3/ Installation d'un nouveau délégué titulaire : Madame Martine FLON et d'un nouveau délégué suppléant : Madame Justine FLON sur la commune de Grisy-sur-Seine suite à l'élection complémentaire du 6 juin 2021

5- DELIBERATIONS

5-1/ Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais – Comité syndical - Représentation de la commune de Savins, de Grisy-sur-Seine et de Villeneuve-les-Bordes

De ce qui précède, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les représentations des communes de Savins, de Grisy-sur-Seine et de Villeneuve-les-Bordes au sein du comité syndical du Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marnais comme suit :

Commune de Savins :

Titulaire Colette GAY

Suppléant Jacques CHAUMONT (*inchangé-pour mémoire*)

Commune de Grisy-sur-Seine :

Titulaire Martine FLON

Suppléant Justine FLON



Commune de Villeneuve-les-Bordes :
Titulaire Francis CHAINEAU
Suppléant David RUYSSCHAERT

5-2/ SMETOM – GEEODE – Comité syndical – Représentation de la commune de Grisy-sur-Seine

De ce qui précède, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les représentations de la commune de Grisy-sur-Seine au sein du comité syndical du SMETOM – GEEODE comme suit :

Commune de Grisy-sur-Seine :
Titulaire Christophe MONTAGU (*inchangé-pour mémoire*)
Suppléant Sylvie NOAILLES

5-3/ SIRMOTOM – Comité syndical – Représentation de la commune de Villeneuve-les-Bordes

De ce qui précède, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les représentations de la commune de Villeneuve-les-Bordes au sein du comité syndical du SIRMOTOM comme suit :

Commune de Villeneuve-les-Bordes :
Titulaire Stéphanie SANCHEZ
Suppléant David RUYSSCHAERT

5-4/ Syndicat mixte des quatre vallées de la Brie - Comité syndical – Représentation de la commune de Villeneuve-les-Bordes

De ce qui précède, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les représentations de la commune de Villeneuve-les-Bordes au sein du comité syndical du Syndicat mixte des quatre vallées de la Brie comme suit :

Commune de Villeneuve-les-Bordes :
Titulaire Francis CHAINEAU
Suppléant Alain BONNAIRE

5-5/ Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence - Comité syndical – Représentation de la commune de Villeneuve-les-Bordes

De ce qui précède, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les représentations de la commune de Villeneuve-les-Bordes au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence comme suit :

Commune de Villeneuve-les-Bordes :
Titulaire Stéphanie SANCHEZ
Suppléant Francis CHAINEAU

5-6/ Décision budgétaire modificative n°1 – Budget principal

Arrivée de Madame PODOROJNIY Anastasia, absente à l'ouverture de la séance

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 Article 6288	-19 700€	Chapitre 74 Article 7473	14 440€
Chapitre 65 Article 65548	+ 27 940€		
Chapitre 67 Article 678	+ 6 200€		
TOTAL	14 440€	TOTAL	14 440€

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 001 Article 001	+ 40 000€	Chapitre 13 Article 1311	200 000€
Chapitre 21 Article 2158 Article 2182	+ 30 000€ <i>5 000€</i> <i>25 000€</i>		
Chapitre 23 Article 2313	+ 130 000€		
TOTAL	200 000€	TOTAL	200 000€

5-7/ Admission en non-valeur – Budget SPANC 2021

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur et d'accorder décharge au comptable pour la somme de 99.01€ sur le budget annexe du SPANC 2021.

5-8/ Salle polyvalente de Fontaines Fourches - Demande de remboursement d'acompte

Au vu des circonstances de COVID 19, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de faire droit à une demande de remboursement d'acompte de 120 € versé pour la réservation de la salle polyvalente de Fontaine-Fourches pour le week-end du 21-22 août 2021.

5-9/ Taxe de séjour

Suite à l'acquisition par la collectivité d'un logiciel de gestion de la taxe de séjour, une plateforme va être mise en place par l'éditeur à destination des hébergeurs. Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer une nouvelle périodicité de déclaration pour les hébergeurs comme suit :

- avant le 31 juillet, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 juin
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er juillet au 31 décembre

Les tarifs de la taxe de séjour et autres modalités fixées précédemment demeurent inchangés.

5-10/ Convention Petites Villes de Demain – Modification

Initialement seule la commune de Bray-sur-Seine avait été sélectionnée pour intégrer le programme des Petites Villes de Demain. Postérieurement à la délibération du conseil communautaire n°D-2021-3-20 du 30 mars dernier, la commune de Donnemarie-Dontilly a pu finalement être intégrée à ce dispositif.



Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de compléter ladite délibération pour permettre la signature de la convention d'adhésion par Monsieur le Président avec la Commune de Donnemarie-Dontilly.

5-11/ Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) – Autorisation de signature de la convention

Pour accompagner la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités de signer un « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE). Conclut pour la période 2020-2026, ces contrats entendent agir en faveur de la relance par la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans un modèle de développement résilient, autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale (approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...) par un contrat unique regroupant les dispositifs contractuels de l'Etat.

Les modalités du contrat à élaborer entre l'Etat et la Communauté de Communes Bassée Montois peuvent être définies sur la base de documents tels que le projet de territoire. La priorité sera donnée aux projets les plus matures, permettant la relance rapide de l'activité. A ce stade, les montants de financement ne sont pas définis précisément. La Préfecture a fait parvenir à la Communauté de Communes Bassée Montois une convention d'initialisation portant protocole d'engagement à l'élaboration du CRTE, lequel est en cours de finalisation en lien avec les services de l'Etat pour être signé d'ici le 1er septembre 2021.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Bassée Montois peut être éligible à une aide en ingénierie pour mettre en œuvre le projet de territoire et construire puis animer le CRTE. A cet effet, une demande de subvention au titre du FNADT peut être déposée pour le financement d'un chef de projet à hauteur de 50 000 € sur 2 ans.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'initialisation portant protocole d'engagement et d'autoriser Monsieur le Président à signer le CRTE dès finalisation de celui-ci d'ici le 1er septembre 2021, ainsi que tout autre document afférant à ce dossier. En outre, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention au titre du FNADT pour le financement d'un chef de projet à hauteur de 50 000 € sur 2 ans.

5-12/ Construction de logements pour personnes âgées – Demandes de subventions

La Communauté de communes poursuit son action en faveur du logement pour les personnes âgées afin de répondre aux attentes actuelles, en construisant 8 logements sous forme de maisons de ville avec l'aménagement paysager. Le coût de cette opération peut être évalué à 1 600 000 € HT dont 1 300 000 € HT pour les travaux.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver ce programme et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet, et ce, au plus haut taux.

5-13/ Sinistre incendie du 27 juillet 2020 – Acceptation de l'indemnisation de l'assurance

Suite au sinistre incendie du 27 juillet 2020 sur une structure modulaire servant de vestiaire au gymnase de Donnemarie-Dontilly et l'expertise consécutive, l'assureur a proposé à la collectivité une indemnisation à hauteur de 102 871.41 € correspondant au montant des dommages déduction faite de la vétusté et des frais de mesures conservatoires (frais de sécurisation).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter cette indemnisation et de préciser qu'une indemnisation complémentaire sera à percevoir par la collectivité sous réserve de la production de factures des frais de démolition/déblais ainsi que la facture

de reconstruction du module sinistré pour pouvoir percevoir le versement de la vétusté récupérable.

5-14/ ZAC Parc de Choyau – Convention travaux ENEDIS

Pour le raccordement à l'alimentation électrique des lots du Parc d'activités de Choyau, le distributeur, à savoir ENEDIS, charge l'aménageur Communauté de Communes, de réaliser les travaux corrélatifs dans le cadre d'une convention. En contrepartie de la réalisation des travaux par la Communauté de Communes, ENEDIS versera la somme de 11 697.05 € HT.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de travaux avec la société ENEDIS.

5-15/ Rapport annuel activités 2020 sur le Prix et la Qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel d'activités 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

5-16/ Rapport annuel activités 2020 sur la qualité du service ordures ménagères - SMETOM – GEEODE

Arrivée de Monsieur GYARMATHY Stéphane, absent à l'ouverture de la séance

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel d'activités 2020 du SMETOM – GEEODE.

5-17/ Rapport annuel activités 2020 de la crèche de Donnemarie-Dontilly « La bulle aux papillons »

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel d'activités 2020 de la crèche de Donnemarie-Dontilly « La bulle aux papillons » établit par la société « Les petits chaperons rouges », gestionnaire de la structure dans le cadre de la délégation de service public.

5-18/ Rapport annuel activités 2020 du multi-accueil de Bray-sur-Seine « Mil'Mouch »

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel d'activités 2020 du multi-accueil de Bray-sur-Seine « Mil'Mouch » établit par l'association familles rurales de la Bassée.

5-19/ Modification n°1 du PLU de GOUAIX – Retrait de la délibération n°2021-5-11 du 20 mai 2021

Dans le cadre de la délibération du conseil communautaire n° D-2021-5-11 en date du 20 mai 2021, il avait été envisagé une modification simplifiée du PLU de la commune de Gouaix en précisant les modalités d'une mise à disposition du public. Au regard des éléments présents dans le projet de dossier, il apparaît plus adapté de retenir la procédure de modification dans son régime dit de droit commun et non pas simplifié. Le Conseil Communautaire décide donc, à l'unanimité, de retirer la délibération n° D-2021-5-11 du 20 mai 2021 et d'engager la procédure de modification du PLU de la commune de Gouaix dans son régime de droit commun.

5-20/ Mise à grand gabarit de la Seine – Avis sur la mise en compatibilité PLUs - JAULNES et MOUY SUR SEINE

Suite à l'enquête publique préalable au projet de mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent sur Seine, la commission d'enquête a décidé d'émettre un avis favorable sans réserve, ni recommandation à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des 7 communes concernées par le projet dont les communes de Mouy-sur-Seine et Jaulnes pour ce qui concerne la Communauté de Communes Bassée Montois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Mouy-sur-Seine et Jaulnes.

5-21/ Projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin de Seine-Normandie – Avis de la Communauté de Communes Bassée Montois

Le projet de Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie fixe pour 6 ans (2022-2027) de grands objectifs pour le bassin Seine-Normandie afin de réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, le patrimoine et l'environnement. Le PGRI vise globalement à renforcer les synergies entre les politiques de gestion des risques et les politiques de gestions des milieux aquatiques, de l'aménagement du territoire (documents d'urbanisme notamment) et les projets d'aménagement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de PGRI 2022-2027.

5-22/ Enquête publique relative au projet de création d'un poste de chargement et déchargement sur la Seine à Marolles-sur-Seine – Avis de la Communauté de Communes Bassée Montois

La société GL Appontement a pour projet de créer un poste de chargement et de déchargement sur la Seine à Marolles-sur-Seine et a donc déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale lequel est soumis à enquête publique du 1er juillet au 31 juillet 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation environnementale.

5-23/ Mise en place de la Conférence des Maires

La création d'une Conférence des Maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau communautaire comprend déjà l'ensemble des Maires des communes membres. Dans la mesure où le bureau de la Communauté de communes Bassée Montois ne comprend pas l'ensemble des Maires des communes membres, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder à la mise en place de la Conférence des Maires.

5-24/ Convention pour la mise à disposition à titre gracieux d'une scène mobile de la Communauté de communes Bassée Montois

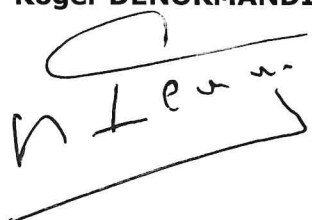
Considérant que les communes membres de la communauté de communes ont besoin de matériels pour l'exercice de leurs compétences sans avoir ni les moyens financiers pour l'acquérir, ni un besoin qui justifie un tel achat par chacune d'entre elles, la communauté de communes Bassée Montois s'est portée acquéreur d'une scène mobile pour ses besoins propres et souhaite la mettre à la disposition des communes membres lors d'une manifestation sportive, culturelle, associative organisée sur le territoire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le principe de la mise à disposition à titre gracieux de la scène mobile pour qu'elle soit utilisée à la fois par les communes membres et la communauté de communes, au titre de leurs compétences respectives, et de valider le projet de convention.

En l'absence d'autres délibérations, la séance est close à 18h45

Le Président

Roger DENORMANDIE



Le secrétaire de séance

Martine FLON

